

1 – Inscription à une action de formation

Toute inscription nécessite préalablement un entretien téléphonique ou l'envoi du formulaire de pré-inscription complété par le Client et transmis à Atlans. Ce formulaire est disponible en ligne sur le site web Atlans ou AFTM. Celui-ci pourra être complété par un entretien téléphonique ou échange courriel dans le but d'affiner le besoin de formation si nécessaire.

Courriel : formation@atlans.fr

Téléphone : 05 59 63 62 38

2 - Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le client reçoit une convention de formation (ou convention-devis) établie en deux exemplaires, dont il s'engage à retourner à ATLANS un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Si le Client est une personne ayant entrepris ladite action de formation à titre individuel dans le cadre de son CPF, le client et ATLANS suivent alors la procédure d'inscription régie par le Ministère du Travail et la Caisse des Dépôts et Consignations en ligne sur le site web mis à disposition à cet effet <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

Pour les actions de formation bénéficiant de financement par un organisme collecteur, le Client s'engage à gérer en direct sa demande de prise en charge auprès de son OPCO et à tout mettre en œuvre pour que Atlans reçoive l'accord de prise en charge avant le démarrage de la session de formation. Dans le cas d'une non prise en charge par l'organisme collecteur, le Client s'engage à régler lui-même le montant de la prestation de formation auprès d'Atlans.

3 – Modification - Annulation

Toute modification ou annulation de l'inscription devra être formulée par le Client par écrit au plus tard 30 jours ouvrés avant le début de la session.

Toute annulation intervenant de 30 jours à 15 jours avant la session sera facturée d'un montant forfaitaire de 50% du coût total du stage.

Toute annulation à moins de 15 jours avant le stage ou toute absence au démarrage du stage sera facturée d'un montant forfaitaire de 100% du coût total du stage.

Par ailleurs, tout stage commencé est dû dans son intégralité.

Atlans se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation. Dans ce cas, aucune indemnité ne sera versée au Client à raison d'une annulation du fait de Atlans.

4 – Paiement

Le règlement se fait selon les conditions particulières mentionnées sur chaque convention de formation (ou convention-devis) ou selon les modalités définies par la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cas des financements par CPF ou tout autre financeur public.

5 - Défaut de paiement

En cas de retard ou de défaut de paiement, les sommes qui seraient dues deviendront immédiatement exigibles. Atlans pourra exiger le remboursement par le Client de tous les frais occasionnés par le recouvrement

contentieux des sommes dues, y compris les honoraires de conseils et de prestataires de recouvrement ainsi que les éventuelles pénalités calculées sur la base du taux d'intérêt légal en vigueur.

6 – Contentieux

En cas de litige, de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherchés, seul le tribunal de commerce de Bayonne sera compétent.

7 - Propriété Intellectuelle

Le contenu des formations sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins.

Le Client s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des formations, sans autorisation expresse préalable de Atlans, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

8. Données personnelles

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées par la loi du 20 juin 2018, sur le Règlement général sur la protection des données (RGPD), le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant ayant été collectées par l'intermédiaire d'Atlans ou de ses représentants et formateurs externes.

Pour exercer ce droit, il suffit au client d'adresser un courrier postal à Atlans aux coordonnées figurant sur la facture.

Les données personnelles le concernant, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires et échanges, et toutes informations futures, sont utilisées Atlans uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques, formateurs externes ou partenaires de formation (AFTM notamment) lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

9. Divers

9.1. Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations du Client que de celles de Atlans. Atlans se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de la signature de la convention par le Client.

9.2. Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes Conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes Conditions conservant force obligatoire entre les Parties.

9.3. Le fait que l'une ou l'autre des parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes.